

Sylvie CONAN

Expert Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

Diplômée de l'E.S.C.A.E. de Montpellier

N° Siret : 412 265 332 00020

4, rue Mathilde Girault

92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél : 01 47 48 91 33/ 06 89 73 71 56

Courriel : Sylvie.conan @ wanadoo.fr

SUD RAIL PARIS SUD EST

Syndicat des travailleurs (euses) du rail de Paris Sud-Est Solidaires, Unitaires et Démocratiques

40 ALLÉE DE BERCY 75012 PARIS

Siret 849 504 501 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre bureau syndical, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SUD RAIL Paris Sud Est relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Les comptes annuels de l'exercice 2020 et des exercices antérieurs ont été déterminés selon les règles d'une comptabilité de trésorerie, alors que selon l'article L.2135-1 du Code du travail, les obligations comptables définies à l'article L.123-12 du Code de commerce sont applicables. Les éléments d'actif et de passif auraient dû être enregistrés aux bilans des exercices concernés.

Si les règles d'une comptabilité d'engagement avaient été appliquées, dans la colonne relative à 2020 des comptes au 31/12/2021, le résultat de 2020 aurait été de 46.599 € au lieu de 8.851 €; les fonds syndicaux se seraient élevés à 72.650 € au lieu de 76.333 € ; le total des fonds propres aurait atteint 119.249 € au lieu de 85.184 €.

L'existence de charges et de produits générés par l'activité de 2020 mais réglés ou encaissés en 2021, comptabilisés en 2021, ainsi que des immobilisations enregistrées en charges lors de leur acquisition au cours d'années antérieures a pour conséquence une majoration du résultat de 2021 de 34.065 €. Avec l'application des règles d'une comptabilité d'engagement lors des exercices le précédant, l'exercice 2021 se serait soldé par un déficit de 917 € et non un solde positif de 33.148 €. Le total des fonds propres au 31/12/2021, qui s'élève à 118.331 €, se serait décomposé en fonds syndicaux à hauteur de 119.249 € minorés d'un solde déficitaire de 917 €

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « fondement de l'opinion avec réserves » nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité établi par le Trésorier.

Responsabilités de la direction du syndicat et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des
- lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois, le 15 Juin 2022



Sylvie CONAN
Commissaire aux comptes

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS SUD EST

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2021

Notre syndicat professionnel de salarié-es est dénommé "**Syndicat des travailleur-euse-s du rail de Paris Sud-Est Solidaires, Unitaires et Démocratiques (SUD-Rail PSE)**". SIRET : 849 504 501 00016, 40 allée de Bercy 75012 PARIS.

Notre champ d'activité couvre l'ensemble du personnel des 5 SA du GPU SNCF, du groupe SNCF (CAPTRAIN et Samsic), des entreprises de sous-traitance entre autres, nettoyage et manutention ferroviaire, hôtellerie ferroviaire, sociétés de gardiennage et sociétés de service utilisées par la SNCF, des Comités Sociaux et Economique de toutes les entreprises citées, du CCGPF de la SNCF, des entités dont l'activité a un lien avec le logement des travailleurs du rail, des autres entreprises ferroviaires et des retraité-e-s issu-e-s des entreprises citées. Le syndicat réunit les travailleur- euse-s résolu-e-s, dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, à défendre leurs intérêts communs, et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes et de femmes libres et responsables.

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	1
LE COMPTE DE RÉSULTAT	1
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	2

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF	2021			2020	PASSIF	2021	2020
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé					- Fonds syndicaux sans droit reprise - Réserves - Report à nouveau - Résultat de l'exercice	85 183	76 333
- Actif incorporel							
- Actif corporel	8 261	3 308	4 953				
- Actif financier	700		700				
Total (I)	8 961	3 308	5 653	0			
Actif circulant					Total (I)	118 331	85 184
- Stocks					Provisions (II)		
- Avances, acptes versés					Dettes		
- Créances clients					- Emprunts et dettes assimilées		
- Autres	7 141		7 141		- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés	4 800	
Disponibilités	118 720		118 720	85 184	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse					- Autres dettes	8 911	
Total (II)	125 860		125 860	85 184	Total (III)	13 711	0
Charges constatées d'avance (III)	1 311		1 311		Produits constatés d'avance (IV)	782	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	136 132	3 308	132 824	85 184	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	132 824	85 184

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2021	2020	PRODUITS	2021	2020
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	158 423	148 883
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	8 250	7 318	Autres produits	77 725	212 434
Variations de stocks approvisionnement			Transfert de charges		
Autres charges externes	121 361	100 639	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés			Total (I)	236 148	361 317
Salaires et traitements			Produits financiers (II)		
Charges sociales			Produits exceptionnels (III)	5 460	
Dotations aux amort. et aux prov.	1 990				
Autres charges	76 860	244 509			
Total (I)	208 461	352 467	Total des produits (I+II+III)	241 609	361 317
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	208 461	352 467			
Solde débiteur : Excédent	33 148	8 851	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	241 609	361 317	TOTAL GENERAL	241 609	361 317

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D' ordre général	1-2	- Présentation des comptes	x		
	3-4	- Règles et méthodes comptables	x		
	5	- faits caractéristiques de l'exercice	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances	x		
	10	- Produits à recevoir sur créances	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance		x	
	11	- Charges à payer sur dettes	x		
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds syndicaux	x		
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de **132824 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **241609 €** et dégageant un excédent de **33148 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels. Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

L'enregistrement au 31/12/2021 au bilan d'éléments d'actif immobilisé, qui n'avaient pas été comptabilisés à la clôture d'exercices antérieurs, de créances et de dettes (celles de même nature n'étant pas inscrites au bilan d'exercices antérieurs) constitue une correction d'erreur et non un changement de méthode comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Si la grève des retraites de 2019/2020 avait généré des produits et des charges ponctuelles en 2020, aucun important conflit n'a eu lieu en 2021. La crise sanitaire a eu un impact sur notre congrès régional, nous obligeant à ne pas pouvoir le délocaliser comme à l'accoutumée mais le tenir à Paris pour une dépense total de 19000€.

Amortissements et immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Cessions ou mise hors service	Valeurs brutes fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements	0	0	0	0
- Matériel de bureau et informatique	0	4078	0	4 078
- Matériel outillage	0	2624	0	2 624
- Mobilier	0	1558	0	1 558
- Matériel de transport				
Total immobilisations corporelles	9	8261	0	8 261
- Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
- Prêts	0	700		700
Total immobilisations financières	0	700	0	700
TOTAL GENERAL	0	8961	0	8 961

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- 1 à 3 ans : Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans

- 1 à 5 ans : Matériel de bureau & informatique

- 5 à 10 ans : Installations générales et agencements, Mobilier, Outillage

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentation de la dotation	Diminution ou reprise	Amortissement fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements				0
- Matériel de bureau et informatique		1447		1447
- Matériel outillage		1045		1045
- Mobilier		815		815
- Matériel de transport				
Total immobilisations corporelles	0	3308	0	3308
TOTAL GENERAL	0	3308	0	3308

Produits exceptionnels :

Des immobilisations corporelles et financières avaient été enregistrées en charges au cours d'exercice antérieurs. Leur valeur nette au 01/01/2021 a été comptabilisée à l'actif et, en contrepartie, en produits exceptionnels pour un montant global de 5.460 €

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts (1)	700	700	
Autres		0	
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés		0	
Autres	7 141	7 141	
Charges constatées d'avance	1 311	1 311	
TOTAL GENERAL	9 152	9 152	0

DETTES	BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0			
Autres emprunts obligataires	0			
<i>Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>	0			
- à 2 ans maximum à l'origine	0			
- à plus de 2 ans à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières divers (2)	0			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800		
Dettes fiscales et sociales	8 911	8 911		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0			
Autres dettes	0			
Produits constatés d'avance	0			
TOTAL GENERAL	13 711	13 711	0	0

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice / Emprunts remboursés en cours d'exercice

Charges à payer

Eléments	Montant
Reste à payer cotisation fédérale timbres 2021	8911
TOTAL GENERAL	8911

Charges constatées d'avance

Elles correspondent par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

Eléments	Montant
Charges diverses d'exploitation	1311
TOTAL GENERAL	1311

Produits à recevoir

Eléments	Montant
Refacturation documentations	2160
Formation	4931
TOTAL GENERAL	7091

Variation des fonds syndicaux

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	76333	8851			85183
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				
Ecart de réévaluation	0				
Réserves	0				
Report à nouveau	0				
Excédent ou déficit de l'exercice	8851	-8851	33148		33148
Situation nette	85183	0	33148	0	118331
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	0			0	0
Provisions réglementaire	0				0
TOTAL GENERAL	85183	0	33148	0	118331

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2021
Cotisations reçues	158 423
- reversements de cotisations	72543
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	77 725
Produits financiers perçus	0
Total ressources	160 446

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090